

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Novembre

LES AMIS DE L'ANARCHIE

Il y a des députés dont la conduite et le langage constituent à cette heure un véritable scandale; nous ne parlons pas de certains représentants de la droite qui ont l'habitude invétérée de déverser sur la République l'injure, l'outrage et la calomnie; nous voulons désigner certains députés qu'il nous serait assez difficile de classer dans un parti quelconque, mais qui sont devenus les meneurs de toutes les entreprises dirigées contre la République.

Ce sont ces députés que nous avons vus, à Carmaux, prolongeant, par leurs coupables intrigues, la grève; ce sont ces députés qu'à la Chambre, nous avons entendus, par l'organe de M. Ernest Roche, ce socialiste révolutionnaire, qui fut un des coryphées du boulangisme, formuler contre le gouvernement républicain un réquisitoire aussi faux qu'abominable.

Une telle conduite mérite d'être signalée au pays et flétrie avec indignation; il est temps que l'on connaisse ces fauteurs de scandale, implacables ennemis de la tranquillité et de la sécurité publiques.

La Chambre l'a compris, et, en s'associant aux protestations indignées du président du conseil, M. Loubet, elle a vengé à la fois la vérité et la conscience nationale.

On aurait pu parfois, au cours de la période qu'il vient de passer aux affaires, désirer plus de fermeté chez le président du conseil, mais combien a-t-il eu raison lorsque jeudi il s'est écrié :

Vous calomniez votre pays lorsque vous en faites le tableau que vous apportez ici. Regardez ce qui se passe en Europe et dans le monde entier, et vous serez obligés de convenir avec moi que notre pays peut supporter la comparaison avec eux sans désavantage.

Où les salaires sont-ils plus élevés qu'en France? On a établi cette comparaison entre les salaires en Angleterre, en Belgique, en Allemagne.

Les résultats qui sont contenus dans les rap-

ports de nos agents à l'étranger, et que l'on ne saurait contester, établissent nettement la supériorité en notre faveur. Et en parlant de ces rapports, permettez-moi de dire en passant qu'ils ont été dressés à l'occasion de cette loi, qui, n'en déplaise à M. Aynard, fera l'honneur de cette législature par l'amélioration qu'elle aura apportée à la situation de la population ouvrière.

Est-il donc vrai que la société française ne se soit pas intéressée à la situation des ouvriers? M. Roche vous a dit : « On n'a rien fait pour les classes laborieuses. On a tout promis au peuple, on ne lui a rien donné. Le parti républicain a laissé protester ses promesses. Les bourgeois se sont servis pour fonder la république de promesses fallacieuses qu'ils ne tiennent pas. »

Eh bien, je vous le demande, sont-ce des paroles françaises que vous apportez ici? Ne voyez-vous pas que vous calomniez votre pays tout entier? Vous calomniez non seulement le parti républicain, mais la France tout entière qui s'est intéressée à la solution de ces problèmes.

N'est-ce donc rien que d'avoir donné l'instruction primaire, gratuite pour tous les citoyens? que d'avoir développé les institutions de bienfaisance, d'avoir réglementé le travail dans les manufactures, d'avoir voté la loi de 1874 sur la protection des enfants, la loi sur l'enfance abandonnée? Ne savez-vous pas qu'à l'heure actuelle il ne reste plus que deux départements qui se soient refusés à voter les fonds nécessaires à l'application de cette dernière loi?

N'est-ce donc rien que le projet de loi pour l'assistance publique et l'hospitalisation dans les départements et les communes?

J'estime que le parti qui est chargé depuis quinze ans de la direction des affaires du pays peut être fier du chemin parcouru.

Ce pays jouit de la liberté la plus complète qui ait jamais existé à aucune époque ni dans aucun pays.

Et vous venez nous parler de diviser ce pays en catégories ennemies les unes des autres?

Dites plutôt qu'il y a en ce pays un sentiment de solidarité plus profond que partout ailleurs, qui fait battre les cœurs à l'unisson et qui éclaterait demain, plus puissant que jamais, si la nécessité s'en affirmait aux yeux de la France.

La très grande majorité de la Chambre, à l'exception des fauteurs de désordre, s'est associée à ces paroles vengeresses.

Le pays les ratifiera.

Il appartient aux républicains de défendre l'œuvre de la République, de ne pas laisser l'anarchie morale, dont M. Ernest

Roche et ses pareils sont les véritables auteurs, s'accroître et grandir.

En un mot, il faut défendre avec énergie la République, la Constitution, la Patrie.

Au surplus, comme on a pu le voir, la Chambre, fortement impressionnée par la belle harangue du président du conseil, a décidé à plus de cent voix de majorité, de passer à la discussion des articles de la loi sur la presse.

Il y a là d'abord un succès personnel pour l'homme qui a su si bien défendre l'œuvre générale du parti républicain attaquée par les orateurs de droite et de gauche, il y a ensuite l'expression bien définie de la volonté qui anime la majorité de s'opposer par tous les moyens légaux à l'abominable propagande des théories destructives de tout ordre social.

Ce sont des indications trop significatives et trop louables pour que nous ne tenions pas à les signaler même succinctement.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 19 novembre

Il s'agit aujourd'hui de l'article unique du projet de loi dont la discussion générale a été close la veille. Cet article unique comprend, en réalité, trois articles de la loi de 1881 sur la presse et les réunions publiques.

Le rapporteur accepte, au nom de la commission, trois des amendements proposés.

Le premier, présenté par M. Gerville-Réache, autorise, ainsi que nous l'avons dit, en cas d'arrestation préventive et de saisie, l'inculpé à demander sa mise en liberté ou la mainlevée de la saisie. Dans ce cas, le juge d'instruction devra statuer dans les vingt-quatre heures.

L'autre amendement, dont l'auteur est M. Grousset, a pour objet de stipuler que les dispositions ne s'appliquent qu'en cas de crime seulement et ne pourront s'appliquer « au vol » qui est, comme on sait, un délit.

L'autre amendement accepté, conçu dans le même esprit que le précédent, a pour auteur M. Bovier-Lapierre.

L'acceptation de ces trois amendements simplifie considérablement le débat.

Quand les domestiques se furent retirés, la marquise alla, suivant sa coutume, s'asseoir sur son lit de repos; mais, au lieu de se dominer comme les autres fois, pour prendre un air souriant et adresser la parole au jeune homme, elle se couvrit la figure de ses deux mains et plongea sa tête brune dans les coussins.

— Qu'avez-vous, madame, demanda Marcel avec intérêt, seriez-vous indisposée.

Point de réponse, mais l'officier voyait le sein de la marquise se soulever tumultueusement et imprimer à l'édredon ses propres mouvements désordonnés.

— De grâce, répondez! continua le jeune homme assez inquiet de cette agitation qui était loin de ressembler au calme de leurs entretiens précédents, dont l'esprit enjoué de Henriette modifiait heureusement le caractère trop mélancolique. Répondez, que se passe-t-il en vous.

— Ce qui se passe en moi? s'écria Henriette en se redressant tout à coup, le visage enflammé et baigné de larmes. Ce que j'ai, vous me le demandez?

Marcel recula presque effrayé de l'étrange expression de ces traits, qu'il n'avait jamais vus ainsi, même lors de la scène du pavillon.

Mais elle s'élança vers lui, l'entoura de ses bras avant qu'il pût s'en défendre, et éclata en paroles tellement frénétiques que Marcel en eût un frisson.

C'était la passion délirante, la folie de l'amour dans son paroxysme, et cela au milieu des larmes et des sanglots.

Le fiancé d'Alice ne réussit qu'après bien des efforts à se dégager de cette étreinte, où fibres et

Après quelques mots de M. Loubet, on repousse, à mains levées, le contre-projet de M. Mézières. Un amendement de M. Després est repoussé à l'unanimité.

En défendant un amendement, qui d'ailleurs a été retiré par son auteur, M. Goujon a été amené à lire des extraits d'un journal socialiste dont M. Ferroul a reconnu la paternité. Ces extraits, où il y avait entre autres choses des passages injurieux pour l'armée française et d'autres qui constituaient une attaque au dernier tsar de Russie, ont littéralement soulevé l'assemblée presque entière contre le député de l'Aude. Les explications apportées par M. Ferroul à la tribune ont excité plus vivement encore l'indignation, et c'a été, quand il a regagné sa place, un concert de réprobation, de huées, tel que jamais on n'en a entendus dans une assemblée politique.

Les articles 24 et 25 de la loi, modifiés selon le texte, sont adoptés par 454 voix contre 96.

LE PANAMA

A LA CHAMBRE

Séance du 21 novembre

M. Delahaye annonce qu'il vient remplir un grand devoir de salubrité sociale en demandant à la Chambre d'ouvrir une enquête sur des faits qu'il va dénoncer hautement.

Au prix de mon honneur, au prix du vôtre, dit-il à ses collègues (mouvements), je ne porterai pas à la tribune des questions personnelles, je n'oublierai pas la dignité de mon mandat, ni celle de la Chambre, je ne me ferai pas dénonciateur, je me contenterai de remplir un devoir de représentant du pays.

On a comparé le scandale de Panama à celui de M. Wilson, mais le trafic de la Légion d'honneur n'est qu'une vètille à côté de celui du Panama! L'un n'est que le fait d'une personnalité inconsciente, l'autre c'est la vénalité dans les rangs les plus élevés de la société; c'est la curée au grand soleil de la fortune des humbles et des petits.

M. Delahaye rappelle qu'en 1887 l'entreprise de Panama avait découragé les souscripteurs. M. Ferdinand de Lesseps, sur le conseil d'un homme de finances qui vient de disparaître, eut l'idée de demander au gouvernement d'émettre des bons à lots. Le financier réclama 5 millions qui lui paraissaient suffisants pour sa commission et pour acheter les consciences à vendre dans le Parlement. L'intermédiaire du financier fut un sieur Arton, à qui l'on remit un carnet de chèques qui devaient être employés à acheter les votes.

nerfs étaient tendus avec une extrême violence.

— Madame! s'écria-t-il avec un sentiment de répulsion dont il ne fut pas maître, et que la marquise ne comprit que trop, voilà qui me rappelle à mon véritable rôle.

— Ah! fit-elle d'un ton navrant en s'affaisant sur le parquet, votre cœur est de glace.

— Ne savez-vous point qu'il est à une autre.

A cette observation, Henriette se redressa comme mue par un ressort. Le dépit, la jalousie, la haine, la fureur, l'orgueil blessé se peignirent tour à tour dans ses traits bouleversés.

— Quelle tremble et vous aussi, vociféra-t-elle, je sais où elle est.

— Vous le savez?... Ah! dites-la-moi! s'écria-t-il en se rapprochant aussitôt et oubliant déjà, dans son avide désir, qu'il venait de porter à l'amour-propre de cette femme une blessure impardonnable.

— Moi! vous le dire! fit-elle en grinçant des dents.

Mais, comme si tout à coup il lui était venu une pensée qui lui indiquait le moyen de préparer le piège où sa vengeance, conçue le matin, voulait faire tomber l'officier du roi, elle changea subitement de ton, de visage et même d'attitude.

Henriette eût un sourire mélancolique, et après s'être passé la main sur le front, comme pour en chasser les dernières traces de toute mauvaise pensée, elle dit de sa voix la plus douce :

— Ah! pardonnez... pardonnez Marcel! Je n'étais plus maîtresse de moi. Mais je vous jure que désormais il ne sera plus question entre nous de cet amour que vous repoussez. (A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 99

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

XI

PRISE A SON PROPRE PIÈGE

« Dans quinze jours je serais à Marseille. Une escadre espagnole se tiendra au large. C'est entendu avec le secrétaire de Philippe III, à Paris, que je dois voir dans l'après-midi avant de quitter la capitale.

» Venez donc au plus vite. Dès que vous serez à Marseille, je donne le signal, l'escadre approche et je livre la ville.

» M... »

Quoique depuis l'arrivée de Marcel à l'hôtel, la marquise ne se fût plus préoccupée de politique, elle lut et relut cette lettre avec attention, l'examina dans tous les sens et, satisfaite de cet examen, murmura :

— Rien qui indique que ce billet soit pour moi plutôt que pour une autre personne... Point

d'adresse!... C'est bien.

Elle glissa le papier dans sa gorgère, en s'écriant, l'œil flamboyant :

— S'il ne cède, voici ma vengeance. Je le perds avec moi.

XII

ODIEUSE MACHINATION

Marcel se présenta bientôt.

Comme les autres jours, la marquise l'invita à déjeuner.

Le repas fut silencieux cette fois. Henriette était évidemment préoccupée. A peine ouvrit-elle la bouche pour adresser quelques paroles au jeune homme.

Grâce à leurs entretiens sur Alice, une certaine intimité s'était établie entre l'ancienne favorite et l'officier des gardes.

Ce dernier, toujours confiant, et ne croyant ni à la malignité, ni à des arrière-pensées que son esprit franc et loyal n'avait jamais nourries, avait fini par se dire qu'il avait été injuste envers Henriette d'Entragues, que les apparences seules la condamnaient; si elle lui avait voulu sérieusement quelque mal, c'était par dépit d'avoir été dédaignée.

Un homme excuse et pardonne aisément les persécutions qu'une femme a pu exercer contre lui par amour délaissé ou jalousie. Nous avons tous une certaine dose d'amour-propre, et l'acharnement même que met une délaissée à nous poursuivre de ses intrigues méchantes, en nous montrant le degré de sa passion, nous flatte étrangement.

Trois millions furent distribués entre cent cinquante membres du Parlement.

De divers côtés. — Les noms ! les noms !
M. Delahaye. — Votez l'enquête, vous les saurez !

Je répète que trois millions furent distribués entre cent cinquante membres du Parlement parmi lesquels, je dois le dire, il n'y a qu'une faible minorité de sénateurs.

Ces trois millions furent insuffisants. Une nuée de politiciens assaillirent les caisses du Panama. La compagnie dut céder, sous peine de succomber.

A propos de l'élection du général Boulanger dans le Nord, des sollicitations d'argent furent adressées à la compagnie.

M. Floquet. — J'étais président du Conseil à cette époque et je démens ce fait !

A droite : A la tribune ! A la tribune !
M. Delahaye. — J'affirme que la somme de 300,000 fr. a été donnée par la Compagnie : 100,000 fr. à un journal, 100,000 à un autre et 100,000 fr. à une personnalité politique.

Sur divers bancs : Les noms ! les noms !
M. Delahaye. — L'enquête vous les dira.

L'orateur continue :
Un journal était sans lecteurs et sans annonces, mais il avait un protecteur puissant : on acheta ce journal 100,000 francs.

On voulut aussi acheter un journal étranger. La Compagnie de Panama versa 500,000 francs. Le chèque fut fait au nom d'un garçon de bureau que je pourrais nommer.

Sur divers bancs : Dites les noms !
M. Delahaye. — L'enquête vous les dira !
Il ajoute que le rapporteur d'une Commission parlementaire vendit 200,000 francs les conclusions de son rapport à la Compagnie de Panama.

M. Delahaye demande si ces faits ne réclament pas suffisamment une enquête.

Sur divers bancs : La preuve ! La preuve !
L'orateur répond :

Si l'accusateur demande la preuve, elle est dans telle maison, dans tel meuble que vous connaissez, ouvrez et vous l'aurez cette preuve, vous la trouverez si vous la cherchez et si vous ne la trouvez pas, la France dira que vous ne voulez pas la trouver.

Dans cette assemblée, dit en concluant M. Delahaye, il y a cent députés qui savent où est la preuve. (Violentes protestations.)

M. Floquet déclare que l'orateur ne peut pas lancer d'accusations collectives, mais qu'il doit citer des noms.

Une grande émotion s'empare de l'Assemblée. De tous côtés, on crie : les noms ! les noms ! Dès que l'orateur essaie de reprendre la parole, on crie : les noms ! les noms ! La séance est violemment interrompue.

M. le président, profitant d'une acalmie, invite l'orateur à dire les noms ; la dénonciation personnelle est seule courageuse ; la dénonciation anonyme est une indignité. (Violents applaudissements.)

M. Delahaye. — La Chambre n'a qu'à se joindre à moi pour demander l'enquête.

M. Floquet. — Je me considère comme personnellement désigné, et je demande aussi l'enquête. D'ailleurs, j'ai reçu deux demandes tendant au même but. (Applaudissements répétés.)

M. Delahaye déclare qu'il n'a plus rien à dire et descend de la tribune.

De violentes clameurs l'accompagnent, et des huées le poursuivent quand il regagne son banc.

M. Loubet, président du Conseil, dit qu'il sait à quelle source M. Delahaye a puisé ; qu'en tous cas, une pareille campagne est déplorable et qu'elle peut porter un coup funeste au pays.

L'orateur ajoute que, tant que des accusations semblables sont portées à la tribune, le gouvernement ne peut pas se refuser à une enquête qui doit porter la lumière complète. On s'associe à la demande d'enquête.

Le principe de l'enquête est voté à l'unanimité.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement a maintenu, en Conseil des ministres, la résolution qu'il avait déjà prise mardi de confirmer à la tribune de la Chambre, à l'occasion des interpellations relatives aux affaires de Panama, la nouvelle des poursuites engagées contre tous ceux qui ont encouru des responsabilités dans ces affaires.

Par contre, il persiste à considérer que la décision désormais connue du procureur général lui interdisait d'accepter un débat étendu sur les affaires de Panama.

On affirmait, à ce sujet, dans les couloirs de la Chambre, que les personnes visées dans le rapport de M. Quesnay de Beaurepaire avaient dû recevoir les assignations lancées contre elles. L'envoi des citations ne signifiera pas encore

que les débats s'ouvriront au jour qui sera fixé tout d'abord. L'affaire, après un premier appel de la cause, sera remise, afin que les avocats puissent prendre connaissance des nombreuses pièces du dossier.

M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, fait, en ce moment, autographe le rapport de M. Flory, expert. Ce rapport est volumineux ; il ne contient pas moins de 500 pages, sans compter les annexes.

Le bruit courait que M. Ferdinand de Lesseps aurait pris la résolution de donner sa démission de président du Conseil d'administration de la Compagnie de Suez, le jour où il recevrait un mandat de comparution au sujet des affaires du Panama.

Une vieille histoire

Si la justice a pris son temps pour poursuivre les malfaiteurs du Panama, ce n'est pas faute d'avoir reçu de tous côtés des avertissements.

Au mois d'octobre 1884, M. F. de Lesseps recevait la visite d'un capitaine de vaisseau, M. le marquis de Fraissac, qu'il avait envoyé à Panama afin qu'il rédigeât un rapport sur l'état des travaux et sur l'avenir de l'entreprise.

Voici quelle serait la déposition de M. de Fraissac, qui a repris aujourd'hui du service, si on l'interrogeait à ce sujet.

Elle serait conforme à l'article suivant dicté par lui à un journal en date d'octobre 1886 :

« Envoyé à Panama pour le compte de la compagnie, j'avais mission de faire un rapport sur l'état des travaux, sur son ouverture probable.

Mes études terminées, rentré à Paris, je me rendis chez M. F. de Lesseps qui m'interrogea. Je crus devoir à lui plus qu'à tout autre, la vérité.

Il faut, lui dis-je, de trois à cinq milliards pour tenter la percée du canal.

De trente à quarante mille hommes toujours au travail, de vingt-cinq à trente ans. »

Réserves faites :

1° Sur la possibilité de l'établissement du grand réservoir ;

2° Sur le peu de sécurité des talus et épaulements ;

3° Sur les dangers que présentent les crues périodiques du Chagres qui viennent constamment détruire les travaux en cours d'exécution.

M. de Lesseps garda un profond silence, et je me retirai.

Quelques heures après cette visite, à l'issue d'une entrevue avec ses amis, M. de Lesseps invitait un des présidents d'une des Républiques du Centre-Amérique à assister en 1888, peut-être même en 1887 ! à l'inauguration de l'ouverture du canal.

Ajoutons qu'à la suite d'une violente altercation qui eut lieu entre M. Ch. de Lesseps et M. de Fraissac, ce dernier lui dit :

Je vous somme, monsieur d'avoir à publier les lettres que je vous ai adressées de Panama ; il faut que vos actionnaires sachent la vérité. »

M. de Lesseps (Charles) fit comme son père : il garda le silence.

M. de Fraissac, pour ne pas compromettre son nom dans la catastrophe qu'il prévoyait, donna sa démission et rentra au corps.

Le diamant et les armes de guerre

Nous lisons dans le *Gaulois* :

Une nouvelle application du diamant, et elle ne vous est point destinée, mesdames !

Il est question, du moins le bruit en court, d'utiliser le diamant dans la fabrication de nos armes de guerre. Des parcelles du précieux minerai seraient fixées sur les canons des fusils, ce qui permettrait de guider le tir même dans une demi-obscurité. On conçoit que l'éclat particulier au diamant facilite la visée et que l'œil prend but sans hésitation.

Démission

L'Événement dément que M. de Lesseps songe à donner sa démission de ses fonctions de président du canal de Suez.

Nouvelle assignation

Suivant l'*Echo de Paris*, de nouvelles assignations suivront celles déjà lancées.

Union monétaire

D'après le *Daily-Chronicle*, une dépêche de Vienne dit que l'Italie annoncerait l'intention de se séparer de l'Union latine monétaire dans la première séance de la conférence de Bruxelles.

Un faux de M. de Bismarck

Au moment où la guerre était jugée inévitable, la Prusse se chercha des alliés contre la France, et les regards de sa diplomatie se tournèrent immédiatement du côté de la Bavière. Ce pays était considéré comme le pivot de la situation.

Il fallait à tout prix l'entraîner dans l'orbite prussienne.

Or, à cette époque, la cour de Bavière, que des liens de famille rattachaient à celle d'Autriche, était disposée à suivre la politique de cette dernière puissance, qui penchait vers la neutralité. — M. de Crammont a été jusqu'à dire vers l'alliance française. — En outre, chez le peuple, les souvenirs de la guerre de 1866 étaient restés assez cuisants pour qu'on ne s'y souciait pas de coiffer le casque à pointe contre nous.

Le prince de Hohenlohe, alors premier minis-

tre du roi Louis II, partageait le sentiment de la cour et du peuple. M. de Bismarck le savait, mais il savait aussi que la haine contre « l'ennemi héréditaire » se réveillerait immédiatement en Bavière le jour où l'on pourrait redouter une agression française.

Et c'est ainsi qu'un beau jour, le prince de Hohenlohe reçut de la chancellerie de Berlin une dépêche officielle signée Bismarck et ainsi conçue :

« Les Français ont traversé le Rhin ; ils envahissent l'Allemagne. »

Cette dépêche, qui fut affichée dans le moindre hameau de Bavière, réveilla les grandes colères de 1819 et, sous la pression de cette indignation, l'alliance fut signée avec la Prusse.

Inutile de dire que la dépêche constituait un faux ; mais, le jour où son inexactitude fut reconnue, il était trop tard.

Les instituteurs aux colonies

M. Maurice Faure a déposé l'article additionnel suivant à la proposition de loi de M. Viger et de plusieurs de ses collègues concernant les traitements et le classement du personnel de l'enseignement primaire :

« Les instituteurs régulièrement détachés aux colonies seront régis par les lois métropolitaines en ce qui concerne la solde d'Europe, le classement et l'avancement.

« Tout instituteur détaché aux colonies devra être réintégré s'il le demande, dans le cadre de son département. Il sera réintégré avec la classe et le traitement d'Europe qu'il avait aux colonies, lorsqu'il demandera sa réintégration après un séjour minimum de cinq ans dans les colonies. »

Grave incident

Constantinople, 19 novembre.

Il y a quelques jours, un incident grave s'est passé à Thérapia (un faubourg de Constantinople).

Des marins anglais absolument ivres, — c'est assez leur habitude à terre, comme l'on sait, — faisaient, dans un débit de boissons, un vacarme tel que des marins français, appartenant à l'équipage du « Pétrel », qui se trouvaient là, durent intervenir.

Les Anglais appelèrent à leur aide leurs camarades restés à bord de l'« Imogène ». Une bataille s'en suivit dans laquelle un français fut tué, six français et deux anglais blessés.

Le commandant du vaisseau anglais dut lui-même intervenir pour séparer les combattants.

Cet incident grave cause une grande émotion ici. On commence à trouver que les Anglais traitent un peu trop la Turquie en pays conquis, comme ils le font, du reste, dans tous les endroits où ils se trouvent.

Du reste, un fait a été souvent remarqué ici : c'est le manque absolu de discipline des marins anglais qui débarquent, dans une tenue qui fait un contraste frappant avec celle des marins français, toujours — sauf de rares exceptions — propres et corrects, matelots comme officiers.

L'affaire de la Bénédicte de Fécamp

Rouen, 19 novembre.

Après des débats qui ont duré deux jours, le jury de la Seine-Inférieure a rendu ce soir son verdict dans l'affaire de l'incendie de la Bénédicte de Fécamp.

Cet incendie avait eu lieu dans la nuit du 11 au 12 janvier dernier, et les dégâts s'élevaient à près d'un million de francs.

Deux individus, les nommés Dumont, âgé de cinquante ans, ancien cultivateur, et Duchemin, âgé de cinquante-six ans, marchand de bois, tous deux demeurant à Bordeaux, étaient accusés d'avoir mis le feu à cet établissement.

Reconnus coupables, les deux accusés sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

La dynamite à Paris

Une nouvelle arrestation

Les agents de la brigade de recherches ont arrêté samedi un anarchiste d'origine allemande, nommé Fritz Puschel. Cet homme avait sur lui un certain nombre de brochures anarchistes.

Il a refusé d'indiquer son domicile. Aux agents qui l'ont arrêté chez un de ses amis, il a dit :

« Je couche tantôt ici, tantôt là. Des camarades me donnent l'hospitalité. Je n'ai pas autre chose à vous dire et vous n'avez aucun renseignement à attendre de moi. »

Fritz Puschel est âgé de trente-quatre ans. Il était, comme Rabe, en relations avec les anarchistes de Londres et, paraît-il, il avait quitté cette ville quelques jours avant l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

Puschel est-il son nom véritable ? C'est ce qu'on ignore encore. Quel intérêt l'anarchiste a-t-il à cacher son adresse ? L'enquête aura pour but de le démontrer.

Fritz Puschel a été mis à la disposition de M. Athalin, juge d'instruction.

AU DAHOMEY

On n'a pas reçu, depuis quelques jours, de nouvelles officielles concernant les opérations près d'Abomey ; mais les bruits les plus divers sont mis en circulation. Ils ne doivent être accueillis que sous de grandes réserves.

C'est ainsi qu'il est question de préliminaires de paix qui ont été entamés.

Béhanzin aurait fait des propositions qu'il aurait fait précéder d'envois de cadeaux, consistant principalement en bœufs.

On raconte à Porto-Novo que l'envoyé de Béhanzin aurait présenté également au général Dodds deux mains d'argent en lui demandant d'en prendre une et de la croiser avec la sienne en signe d'amitié. De son côté, le général aurait offert des biscuits et des conserves.

Les propositions de Béhanzin consisteraient en ceci : paiement d'une indemnité de 10 à 20 millions, occupation par les Français des villes principales, création de douanes, abolition de l'esclavage.

Avant tout pour parler, le général Dodds aurait exigé l'occupation d'Abomey, mais Béhanzin ayant refusé cette condition, les opérations continueraient.

Les convois de fiévreux arrivent à Porto-Novo dans d'assez bonnes conditions.

Le lieutenant-colonel Lambinet a pris le commandement de la région de Porto-Novo.

Le commandant de la légion Rouvillain s'apprête à rejoindre la colonne du général Dodds.

Les chemins d'Abekouta sont ouverts au commerce.

Le commerce reprend avec Lagos.

Le *Thibet*, qui doit transporter à Kotonou les troupes destinées au corps expéditionnaire, est arrivé hier à Toulon, ayant à son bord le directeur et l'ingénieur en chef de la compagnie Fraissinet.

La commission permanente de visite des navires en partance a passé aussitôt l'inspection de ce paquebot qui, pendant son dernier séjour à Marseille, a été l'objet de diverses installations nécessitées par le voyage qu'il va entreprendre.

Une infirmerie très vaste et très aérée a été aménagée sur l'avant ; elle peut contenir jusqu'à cinquante malades ou blessés.

Les quatre faux-ponts et le spardeck ont été convertis en dortoir pour les soldats, qui y seront confortablement installés dans des couchettes mobiles.

Les officiers subalternes occuperont les cabines de deuxième classe ; les officiers supérieurs seront aux premières.

Enfin, des stables ont été construites sur le pont pour les chevaux et les mulets.

Une compagnie de 111 hommes de l'artillerie de marine est arrivée la nuit dernière à Toulon à 1 heure 58, mais d'autres détachements d'infanterie de marine et du génie, qui devaient arriver dans la journée ne sont pas encore parvenus à destination.

Par suite de ces retards, le préfet maritime a décidé que le *Thibet* ne partirait que lundi pour Philippeville et Oran.

Ce transport devra regagner à la mer et dans ce deux dernières escales le temps perdu à Toulon.

Tunis, 19 novembre.

Une compagnie de marche du 3^e bataillon d'Afrique à l'effectif de 200 hommes a quitté le Kef hier matin à onze heures pour s'embarquer à Philippeville pour le Dahomey.

Cette compagnie formera avec d'autres détachements pris dans d'autres bataillons d'Afrique, un bataillon de marche placé sous le commandement de M. Mitelin, commandant d'armes, actuellement au Kef.

Les cinq officiers du 3^e bataillon partis avec le détachement sont MM. Dolléans, capitaine adjudant-major ; Lamolle, capitaine, et les trois lieutenants Bulot, Bernard et Cassagnon.

Par décret ministériel, la médaille militaire a été conférée, pour faits de guerre au Dahomey, aux nommés :

Lebossé, adjudant au 3^e régiment d'infanterie de marine ; Samba-Amady et Demba-Cané, brigadiers aux spahis sénégalais ; Dormoy et Marquet, sergents aux tirailleurs sénégalais ; Contat, Thomeuf, Déparis, Deguine, Taufin, Le Bidois, Mengué et Goazempis, soldats d'infanterie et d'artillerie de marine.

L'Agence Havas nous communique le télégramme suivant, de son correspondant de Lisbonne, que nous donnons à titre de document :

Lisbonne, 20 novembre.
Une dépêche du commandant de la canonnière portugaise *Mindello*, qui est actuellement à Whydah annonce que la paix est conclue entre les Français et les Dahoméens.

Une autre dépêche émanant des autorités portugaises à Ajuda regue au ministère des colonies, annonce que les Dahoméens ont fait complète soumission.

Au ministère de la marine on n'avait reçu hier aucune dépêche du Dahomey.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Nous apprenons avec plaisir la prochaine nomination au poste de secrétaire général à Vezoul, de notre compatriote et ami M. Ernest Talou, fils de l'honorable député du Lot.

Secrétaire particulier de M. Loubet, président du Conseil des ministres, M. Ernest Talou, doué de toutes les qualités qui font les administrateurs et de tous les sentiments généreux qui font les hommes de cœur et de dévouement, entre dans l'administration préfectorale sous les meilleurs auspices.

Tous nos vœux l'accompagnent à son nouveau poste.

M. Charles Deloche, surnuméraire de l'enregistrement à Saint-Etienne, fils de M. Deloche, l'ancien ingénieur en chef de notre département, vient d'être reçu licencié en droit devant la faculté de Lyon.

Vote de nos députés

Sur le vote pour le passage à la discussion des articles de la loi sur la presse, où le gouvernement avait posé la question de confiance, les quatre députés du Lot ont voté pour.

Nouvelles militaires

Aux termes de la circulaire du 31 janvier 1887, les généraux commandant les corps d'armée ne pouvaient faire loger ou cantonner des troupes dans les établissements scolaires qu'en cas de mobilisation. Les inconvénients d'une telle réglementation se sont révélés dans les récentes manœuvres d'automne, et M. de Freycinet, d'accord avec M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a abrogé ladite circulaire.

Toutefois, M. Bourgeois a cru devoir formuler les réserves suivantes : les écoles de filles doivent être admises au bénéfice du règlement d'après lequel tout établissement occupé par des femmes ou des filles vivant seules, est considéré comme non soumis à la charge du logement en nature.

Pour les établissements scolaires des garçons, dans la période des cours, les autorités municipales, avant de fixer le nombre d'hommes qui doit recevoir chaque établissement, doivent s'entendre avec la personne qui le dirige pour n'y loger que les soldats qui peuvent y être admis, sans entraver le fonctionnement des services scolaires.

La mesure prise permet donc d'exonérer, en partie, les habitants des villes et des campagnes de servitudes qui pourraient parfois devenir pénibles.

Les bataillons de réserve

L'Etat-major général de la guerre vient de procéder à une répartition qui intéresse tous les hommes de la réserve.

Les régiments de réserve comprendront décimement les 4^e, 5^e et 6^e bataillons des régiments subdivisionnaires, afin d'éviter toute confusion.

Les bureaux de recrutement vont s'occuper de répartir, à leur tour, les divers contingents entre les troupes de chaque subdivision.

Dès que les réservistes seront en possession de leur livret modifié, ils devront surtout retenir le numéro du bataillon auquel on va les affecter prochainement, car ce numéro suffira à leur indiquer s'ils marcheront avec le régiment actif ou avec le régiment de réserve.

Les suites de la grève des musiciens du 100^e

M. le général Jacquets, en tournée d'inspection, à Narbonne, a fait une enquête, sur les conflits du dimanche 13 novembre. Après avoir lu à ces jeunes insoumis, sur leur cas, l'article du code militaire (qui est très sévère), il leur aurait dit : « N'aggravez pas vos torts, mes enfants, continuez de jouer, vous vous en trouverez mieux. »

Ces jeunes gens ont promis de se conformer à ces sages avis, — et ont tenu parole. Tant mieux.

Cette déférence spontanée aux exhortations paternelles de leur général pourra certainement leur valoir des adoucissements à la rigueur des peines qui seront sans doute requises contre eux. Nous le souhaitons vivement.

Contrairement aux usages, le général de Boisdenmetz, qui se trouve à Paris, aurait demandé que le rapport sur la mutinerie des musiciens du 100^e lui soit communiqué directement et sans délai.

En attendant sa décision, le colonel a ordonné de faire rentrer tous les musiciens en prison.

Le service de la musique est suspendu pendant quinze jours. Le bruit a couru, en outre que la musique était dissoute, tous les musiciens ayant

été réintégrés dans des compagnies.

Cette nouvelle est au moins prématurée.

Le résultat de l'enquête a été porté, le 17 novembre, au rapport de dix heures.

Les nommés Mardeil, de Narbonne et Baillat, de Lézignan, considérés comme instigateurs de cette mutinerie, seront traduits devant le conseil de guerre. Les autres musiciens sont punis de quinze jours de prison.

Pillage des propriétés

Cette nuit, des malfaiteurs se sont introduits, pour la troisième fois, depuis quelques temps, dans la propriété de M. Magne, sise sur le mont d'Angely et ont enlevé tout ce qui s'y trouvait, entre autres choses, une longue-vue d'une certaine valeur.

Nous espérons que la police fera diligence pour mettre la main sur ces audacieux voleurs.

L'agresseur du courrier de Gourdon à Labastide

Il résulte des renseignements qui nous parviennent que l'agresseur du courrier de Gourdon à Labastide qui pendant la nuit du 15 au 16 novembre, a brusquement sauté dans la voiture de ce courrier et a fait une si belle peur au conducteur et au voyageur qui était avec lui, ne serait autre qu'un vagabond de Peyrilles, un peu déséquilibré, mais incapable de faire du mal.

L'obscurité de la nuit et le mutisme observé par ce singulier détresseur n'avaient pas permis de le reconnaître tout d'abord.

C'est égal, la municipalité de Peyrilles devrait bien prendre quelques précautions à l'égard de son administré et le mettre dans l'impossibilité de provoquer de semblables algarades, qui du reste, pourraient lui coûter cher.

La laïcisation des écoles primaires

Bien que la loi du 19 juillet 1889 soit appliquée à peine depuis trois ans, la laïcisation des écoles primaires de garçons est aujourd'hui à peu près terminée en France.

Voici, d'après quelques chiffres officiels, communiqués par le ministère de l'instruction publique, la situation actuelle du personnel enseignant : 50,275 instituteurs, divisés en 42,487 titulaires et 7,743 stagiaires — 52,741 institutrices, dont 10,476 stagiaires.

Pour parvenir à l'exécution intégrale de la loi, il ne reste plus aujourd'hui qu'à laïciser un certain nombre d'écoles de filles qui sont encore dirigées par 10,254 congréganistes ; également, à relever le traitement de tout le personnel des écoles primaires.

La dépense totale est estimée 6 millions.

Arrestations

Les nommés Durand, Charles, âgé de 58 ans, natif de Bray (Somme), et Petit, Jean, 37 ans, natif de St-Etienne, ont été arrêtés pour vagabondage.

Procès-verbaux

Procès-verbal a été dressé contre les nommés Bailly, Victor, âgé de 20 ans, natif de Montpont (Dordogne), marchand ambulant, et Bourgnoux, Honoré, âgé de 20 ans, né à Vers, marchand ambulant, pour ivresse et tapage sur la voie publique.

Procès-verbal a été également dressé contre le nommé Carbonel, Joanny, âgé de 20 ans, natif de Cahus, raccommodeur de faïence, résidant à Cahors, pour ivresse, tapage et outrages aux agents de police.

Valprioude

C'est une triste nouvelle que je viens vous annoncer. Nous avons perdu M. Paillas, notre cher adjoint. Il n'était âgé que de 60 ans.

C'était un homme de bien dans toute l'acception du mot ; aussi quand nous l'avons conduit à sa dernière demeure, toute la population en deuil l'a accompagné. Le Conseil municipal y assistait en corps. C'est à l'église de St-Félix, sa paroisse, qu'a eu lieu la cérémonie.

Au bord de la tombe, le Maire de Valprioude, vivement ému, a prononcé la courte allocution suivante :

« Messieurs,

« C'est avec un sentiment d'émotion profonde et qu'il m'est bien difficile de surmonter, que je viens adresser un dernier adieu à celui qui, pendant 32 ans, fut adjoint de notre commune.

« Devant cette tombe prématurée, l'éloge de ses qualités comme chrétien, administrateur et chef de famille n'est pas à faire ; il a eu les sympathies de tous ; vous l'avez assez connu pour que je n'insiste pas davantage. Il a accompli ses devoirs sans affectation ni hypocrisie, faisant le bien et semant autour de lui la paix et la concorde.

« Aussi je ne vous dis pas adieu, Paillas, mais au revoir ! »

Vol de dynamite

Périgueux, 20 novembre.

Un vol de 14 cartouches de dynamite a été

commis dans les chantiers de l'entreprise Fabre, sur la ligne de Nontron à Sarlat, près de Montignac. Les voleurs sont inconnus.

Luzech

M. Noël Pagnet, élève de l'école primaire supérieure de Luzech, vient d'être reçu pour l'emploi de commis auxiliaire dans l'administration des Postes et Télégraphes.

Carennac

Samedi soir, un propriétaire des environs de Gramat se présenta au port de Mézel, section de Carennac, pour passer la rivière, à l'effet de se rendre à Vayrac. Le passager chargea sa femme de la corvée.

Par suite des dernières pluies, l'eau se trouvant très forte, le courant renversa l'embarcation et la nautonnière et le passager furent noyés.

Figeac

Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel de Figeac a condamné le sieur Ladoux, Julien-Laurent, âgé de 40 ans, de Decazeville, à 2 mois de prison, pour tapage nocturne, outrages et rébellion envers la force armée.

Dès le début, le tribunal avait confirmé un mandat de dépôt décerné contre une famille de voleurs à l'étalage arrêtée dans la journée par la police.

Mercredi, vers 6 heures du soir, une rixe sanglante a éclaté, à propos de labour, à la ferme de Larozière, banlieue de Figeac, entre Joseph Auguié, âgé de 24 ans, fils du métayer, et Louis Larnaudie, domestique. Auguié lui assena deux coups de baïonnette sur le sourcil gauche, le renversa et prit la fuite.

Larnaudie s'étant relevé, poursuivit son agresseur environ cent mètres, mais perdant beaucoup de sang, s'affaissa de nouveau.

Auguié se retourna brusquement, et, armé d'une pierre, il s'acharna de nouveau sur sa victime.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

Gourdon

Par décision du directeur général de l'enregistrement, en date du 9 courant, M. Rumeau-Goutelongue a été nommé receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Gourdon, en remplacement de M. Jurbert, mis en disponibilité sur sa demande.

Un jeune homme de notre ville, dont nous taillons le nom, a tenté de se suicider ces jours derniers, en absorbant une infusion d'allumettes, pour mettre fin à des chagrins d'amour. Heureusement, on s'en aperçut à temps et l'intervention d'un médecin suffit pour conjurer tout danger.

Le nommé Lavergne, dit Noël, originaire de Saint-Sozy, dont nous avons annoncé la condamnation par défaut à trois mois et un jour de prison pour vol de truffe à M. Gagnebet, le 23 octobre dernier, a été arrêté par la gendarmerie de Bergerac et conduit sous bonne escorte à la prison de Gourdon, où il a été immédiatement écroué.

L'instituteur et le curé de St-Cirq-Madelon se rendaient à Gourdon sur une voiture. A un moment donné, le cheval s'emballa. En voulant passer sur le derrière de la voiture, l'instituteur eut un faux mouvement qui lui fit perdre l'équilibre. Il tomba à terre où il se fit à la figure et aux jambes des blessures assez graves, mais qui ne mettent pas ses jours en danger.

Touzac

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, à partir du 19 novembre, à minuit, les droits de péage cesseront d'être perçus pour le passage du pont suspendu de Touzac.

Nous ferons remarquer qu'il y a un mois à peine le pont de Douelle a été également racheté. Dès que les formalités nécessaires seront remplies, les ponts suspendus de Gluges et de Meyronne, sur la Dordogne, seront aussi livrés au passage gratuit.

Les habitants des communes intéressées ne peuvent que remercier le conseil général du Lot, qui a bien voulu faire les sacrifices nécessaires pour arriver à ce résultat.

Montcuq

La foire du mois de novembre a été très belle. Dès la veille, il arrivait quantité de marchands étrangers ; aussi, a-t-il manqué du matériel au loueur pour établir tous les étalages. Les bœufs n'avaient pas été conduits en aussi grand nombre qu'on pouvait espérer. Par contre, il y avait beaucoup de brebis. Les prix n'ont pas tendu à la hausse.

Les bœufs d'attelage valaient de 400 à 800 fr. ; les gras, 32 fr. les 50 kilos ; les vaches, 29 fr. Les moutons gras, 55 c. le kilo ; les veaux, 55 60 et 65 c. ; les cochons, 38 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 15 à 42 fr.

La volaille se vendait 90 c. le kilo ; les ca-

nards, 90 c. ; les dindons, 7 fr. la paire ; les lapins, 55 c. le kilo ; les pigeons, 70 c. la paire ; les oies, 12 fr. la paire ; les œufs, 90 c. la douzaine.

A la halle aux grains, quantité de blé, de maïs et de noix. Le blé valait 17 fr. 25 l'hectolitre ; le maïs, 10 fr. ; les noix, 10 fr. ; l'avoine, 8 fr. ; les châtaignes, 8 fr. ; les pommes de terre 3 fr. ; le gland, 2 fr. 50, et les prunes, 45 fr. les 50 kilos. La journée a été magnifique et on n'a eu à déplorer ni vol ni accident.

Le Roc

Le Préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction au sieur Pélin, Jean, domicilié à Mareuil, commune du Roc, pour l'acte de courage et de dévouement qu'il a accompli en sauvant deux jeunes filles qui étaient en danger de se noyer dans la rivière de la Dordogne.

Puy-l'Evêque

Le 16 du courant, la gendarmerie de Puy-l'Evêque a opéré l'arrestation, en flagrant délit de vol à la tire, du nommé Tenot, sujet espagnol, et de la nommée Marie K..., native de Tarbes. Conduits devant le M. le Procureur de la République de Cahors, ils ont été écroués à la maison d'arrêt, sous mandat de dépôt.

On a retrouvé sur Tenot la somme de 680 fr., provenant de son industrie.

Lalbenque

A partir du 29 novembre 1892, inclus, tous les mardis, il se tiendra à Lalbenque un marché aux truffes. Les négociants sont invités à s'y rendre, car ils y trouvent une grande quantité de belle marchandise. Lalbenque est, en effet, situé au centre de la production des truffes et sur la voie du chemin de fer, avantage précieux pour les expéditions.

Lacamdourcet

Il y a quelques jours la gendarmerie arrêtait à Naucelles (Cantal), le nommé Julien Landes, âgé de 17 ans, né à Cassagnes, hameau de notre commune, qui avait dévalisé une propriétaire de l'endroit, Mme Mauzier.

Le précoce voleur a fait des aveux complets.

Dernières nouvelles

Porto-Novo, 21 novembre, soir.

Les troupes françaises sont entrées à Abomey sans combat. Behanzin est en fuite. On ignore si ses sujets le suivent ou se rallieront à nous.

Le trône de Behanzin qui est en or est renvoyé à Porto-Novo, pour être remis à Toffa.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mercredi 23 novembre

Première représentation. — Création à Cahors

TOTO

Opérette en 3 actes, de MM. P. Bilhaud et Albert Barré, musique de A. Banès

M. J.-P. GUYOT, acquéreur de TOTO, a seul le privilège et le droit de jouer la pièce à Cahors, Périgueux, Brive et Aurillac.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

PLANTS AMÉRICAINS

GREFFES, SOUDES et RACINES
PÉPINIÈRES : 1^o de Bruc (Gironde), 2^o de Loupiac (tam) ; 3^o de Meyreuil, près Aix (Pyrénées).
Le Catalogue vient de paraître dans le Journal LA DÉPÊCHE, 12, Rue du Havre, Paris
Le Numéro est envoyé gratuitement sur demande.

BULLETIN FINANCIER

du 21 novembre 1892

On est moins bien disposé aujourd'hui que samedi. On parle beaucoup des interpellations qui vont se produire au sujet du Panama. Du reste il n'y a que fort peu d'affaires et on hésite un peu à se mettre franchement à la hausse. Si Londres est ferme, par contre Berlin est très faible.

Le 3 0/0 a fait 99.37 1/2 et finit à 99.42 1/2. Nos grands établissements de crédit sont moins bien tenus que samedi. Le Fonei-r est à 1093.75 au lieu de 1100. La Banque de Paris recule à 690. Le Crédit Lyonnais varie peu à 788.75.

Peu d'affaires sur nos grands chemins. Le Suez reste à 2625.

Au comptant l'obligation de la Cie Nationale d'Electricité s'avance à 232.50. On cote 688.50 sur les Châlets de commodité. On demande à 402.50 les obligations Puerto-Santa-Maria.

Les fonds étrangers sont plus lourds, sauf l'Italien qui faible au début sur des réalisations reprend ensuite à 93.60. L'Extérieure est à 63 5/16, bien que le bilan de la Banque d'Espagne soit moins mauvais. Les fonds ottomans varient peu.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du

billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE
Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressés aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi

de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 ^{1/2}	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	11 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 8
Labenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omibus.	Poste.	Omibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 30	6 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 45	6 53
Arrêt Douille	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzech.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-Evêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — S.	3 51	8 11 m.	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omibus.	Omibus
PARIS. — D.	5 ^h »	11 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	»	»
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 33	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-Evêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douille	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omibus.	Omibus.	Omibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal... S.	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry... S.	8 20	12 29	5 57
Conduché... S.	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadeline... S.	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omibus.	Omibus.	Omibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 ^h 23
Lamadeline... S.	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché... S.	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry... S.	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal... S.	9 31	2 41	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.